Ville de Monthey
Archives de la Ville
Av. du Théâtre 2 / 1870 Monthey
T. 024 475 79 29
aline.keusen@monthey.ch / www.monthey.ch

Formulaire de demande de consultation de documents d'archives

Version 1.0 *N° de demande : ……*

Requérant-e

Prénom Nom : ……..

Adresse complète : ……..

……..

Téléphone : ……..

Adresse e-mail : ……..

Fonds / documents concernés

Fonds / documents : ……..

……..

Cote (si connue) : ……..

Raison de la consultation : ……..

……..

Remarques : ……..

……..

Extraits des dispositions légales et réglementaires

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008, état au 1er janvier 2024 :
Art.43 : 1) Les documents qui, en vertu de la présente loi, étaient déjà accessibles au public avant d'être versés aux Archives, demeurent accessibles au public […]. Les autres documents versés aux Archives sont accessibles au public 30 ans après leur création, à moins qu'un intérêt public ou privé prépondérant ne s'y oppose. 2) Les documents contenant des données sensibles ou du profilage sont accessibles au public au plus tôt 10 ans après la mort de la personne concernée. Lorsque la date de mort n'est pas connue, le délai de protection échoit 100 ans après la clôture du dossier.